Contexte

Les auteurs du projet souhaitent remettre une voie de communication historique en état et demandent par conséquent une aide financière à travers l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).

Elaboration du projet de remise en état — Effectué

- Définir les objectifs, le contenu et l'organisation du projet.
- Déterminer si l'objet est mentionné dans l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (http://ivs-gis.admin.ch).
- Etudier les autres possibilités de financement.
- Informer le service IVS cantonal du projet (adresses: https://www.ivs.admin.ch/fr/services-cantonaux-ivs).
- Pour toute question : ivs@astra.admin.ch

Dépôt de la demande de subvention — Effectué

- Elaborer une demande d'aide financière en accord avec le service IVS cantonal (Formulaire 1: demande d'aide financière).
- Dépôt de la demande auprès de l'OFROU par l'intermédiaire du service IVS cantonal.
- Si des mesures doivent être prises sans délai, demander impérativement l'accord du service IVS cantonal et de l'OFROU. Dans le cas contraire, le droit aux contributions s'éteint !
- En cas de difficultés de financement, envisager de demander un relèvement exceptionnel de la subvention fédérale (cf. Documentation sur la mobilité douce n° 118).

Examen de la demande et prise de décision par l'OFROU

Réalisation des travaux de remise en état — Effectué

- Garantir une exécution adéquate des travaux.
- Exécuter les charges figurant dans la décision.
- En cas de modification du projet, demander immédiatement le consentement du service IVS cantonal et de l'OFROU.

Réception de l'ouvrage et versement de la subvention — Effectué

- Organiser la réception de l'ouvrage par le service IVS cantonal et l'OFROU.
- Soumettre la demande de versement d'aide financière à l'OFROU par l'intermédiaire du service IVS cantonal (Formulaire 2: demande de versement d'aide financière).

Clôture du projet — Effectué

- Documenter le projet réalisé et l'archiver.